

Pôle communication
24 65 42

Mercredi 5 février 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 5 février 2025, arrêté **deux** projets de délibération du gouvernement, adopté **huit** arrêtés et a émis **un** avis.

Délibérations du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **deux** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une période de douze mois, concerne les arrêtés relatifs aux opérations financées par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, ainsi qu'à la délivrance des autorisations administratives d'exportation. Elle permet de réduire les délais administratifs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Cette délégation de pouvoirs, accordée pour une période de douze mois, permet une meilleure réactivité de l'administration.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie.

Cette délégation de pouvoirs est accordée pour une période de douze mois.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Cette délégation de pouvoirs, donnée pour une période de douze mois, concerne des actes relevant de la gestion des biens immobiliers et mobiliers de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, de Jérémie Katidjo Monnier et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Cette délégation de pouvoirs est donnée pour une période de douze mois et peut concerner les actes suivants :

- la gestion des mandats sanitaires ;
- les autorisations d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire dans des locaux autres que des établissements de soins vétérinaires ou le domicile du client ;
- les autorisations temporaires d'exercice vétérinaire ;
- les établissements du secteur alimentaire bénéficiant d'une autorisation d'exercer leur activité ;
- les mesures de police sanitaire dans le domaine de la biosécurité animale et végétale ;
- les autorisations d'usage des produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) ;
- la gestion du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie ;
- la mise en œuvre du soutien à l'identification et au suivi du cheptel bovin.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

Cette délégation de pouvoirs, donnée pour une période de douze mois, vise à réduire les délais de certaines procédures.

Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2024-1671/GNC du 04 septembre 2024 modifiant temporairement l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

Pour rappel, les stagiaires de la formation professionnelle continue participant à une action de formation agréée par la Nouvelle-Calédonie, bénéficient en temps normal, lorsque la formation se déroule dans l'agglomération du Grand Nouméa, d'une aide en nature pour la prise en charge de leur frais de transport sous forme d'une carte de transport Tanéo alimentée chaque mois d'un montant de 8 900 francs.

Cet avantage en nature a été remplacé en septembre 2024, par une indemnité financière équivalente correspondant à une majoration de 5 % du SMG de l'indemnité mensuelle de formation que perçoivent actuellement ces stagiaires (soit 8 327 francs par mois), pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024. Cette majoration ne s'applique pas aux stagiaires effectuant des actions de formation à l'extérieur du Grand Nouméa qui bénéficient déjà d'une aide forfaitaire mensuelle destinée à couvrir les frais spécifiques associés à la distance géographique.

Afin de maintenir son soutien envers les stagiaires de la formation professionnelle, la Nouvelle-Calédonie a décidé de prolonger cette disposition jusqu'au 30 juin. Elle était initialement applicable jusqu'au 31 décembre 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires maritimes (DAM).

Cette délégation de pouvoirs, donnée pour une période de douze mois, concerne notamment les agréments relatifs à la profession d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique, la sécurité et l'habitabilité à bord des navires, ainsi que la délivrance de titres de navigation.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **un** avis sur le projet d'arrêté portant désignation des représentants des électeurs au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du Congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non-admis à participer au scrutin.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Secteur du transport aérien domestique ; questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes et portuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.